



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse  
**Commission de formation professionnelle  
du pôle "Construction"**

p.a. Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue  
Rue Prévost-Martin 6  
Case postale 192  
1211 Genève 4

N/réf. : DIP – Z 334

Genève, le 1<sup>er</sup> décembre 2021

**Rapport d'activité législature 2018-2023  
3<sup>e</sup> année  
(1<sup>er</sup> décembre 2020 – 30 novembre 2021)**

**I. Bases légales de la commission**

- 1.1. loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (A 2 20);
- 1.2. règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (A 2 20.01);
- 1.3. loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81;
- 1.4. règlement d'application de la loi sur la formation professionnelle, du 17 mars 2008 (C2 05.01) articles 87 à 92;

**II. Compétences légales de la commission**

En respect de la loi sur la formation professionnelle, du 15 juin 2007 (C 2 05), art 78 à 81, les commissions de formation professionnelle ont pour tâche de veiller au bon fonctionnement de la formation professionnelle, dans l'ensemble des filières aux niveaux secondaire et tertiaire non universitaire, et de faire toutes les propositions nécessaires à son développement et son amélioration.

**III. Activités de la commission**

La commission s'est réunie le 8 février 2021 et le 20 septembre 2021.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Analyse des indicateurs de la formation professionnelle (contrats dual et plein-temps, taux de résiliation et résultats aux examens de fin d'apprentissage). Mise en œuvre de groupes de travail au sein des commissions spécifiques pour favoriser la diminution des échecs dans les professions à risque.
- Bilan de la rentrée différée 2020.  
2358 contrats d'apprentissage dual – c'est un record – ont été enregistrés, 687 contrats d'apprentissage sont concernés pas l'aide financière proposée aux entreprises (prise en charge des 3 premiers salaires de l'apprenti-e).

Nota Bene: Dans le but de simplifier la lecture du rapport, les termes qui se rapportent à des personnes exerçant des charges, mandats ou fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.

- Etat de situation et recommandations fédérales en matière de formation professionnelle. Le SEFRI recommande que les procédures de qualification 2021 soient organisées de manière classique dans la mesure du possible.
- Portes ouvertes du CFPC en ligne.  
Elles ont eu lieu les 28 et 29 janvier 2021.
- Mise à jour du site internet du CFPC. Le site est plus attrayant et a été conçu en partenariat avec des apprentis du CFP Arts.
- Electricité du bâtiment.  
Le centre de formation du CIEG a développé son propre espace-formation en ligne, dédié aux cours interentreprises et aux procédures de qualification. Dès l'an prochain, cet espace accueillera les dossiers de formation dématérialisés des apprentis.
- La rentrée duale 2021 propose un effectif tout à fait correct de nouveaux apprentis, ce malgré le fait que la crise sanitaire est toujours bien présente. A ce jour, 2273 contrats ont été signés, soit 80 de plus que lors de la rentrée 2020/2021 soit à seulement 18 unités de celle de 2019/2020. Le pôle Construction présente une hausse de plus de 100 contrats, avec un bel apport de quelques professions AFP. L'école a fait le plein pour l'ensemble de ces filières plein temps. Des craintes sont émises à propos des professions en sous-effectif chronique, dont celle de ferblantier. Le risque de voir à l'avenir les apprentis genevois être invités à suivre les cours professionnels dans un autre canton est élevé.
- Rentrée différée 2021 et mesures de soutien aux entreprises.  
Les contrats peuvent être signés jusqu'à fin octobre et les aides financières peuvent être demandées jusqu'en avril 2022.
- Résultats des examens 2021.  
Globalement le taux de réussite est supérieur à celui de 2019. Comme pour les années précédentes, le taux d'échec global de la Construction (19%) est supérieur à celui de l'ensemble des 7 pôles de formation (15.5%).
- Entreprises formatrices et adjudications publiques. Présentation du dispositif, qui permet de favoriser les entreprises formatrices lors d'adjudications publiques.
- Bilan de la première année des formations mixtes de ferblantier CFC et d'installateur sanitaire CFC. Le niveau des apprentis est très satisfaisant au terme de la 1<sup>ère</sup> année. Les effectifs sont satisfaisants pour la filière sanitaire mais insuffisants pour les ferblantiers.
- Groupe de travail formation mixte constructeur métallique. Une classe devrait être ouverte à la rentrée 2022.
- Mme Ana Maria Barbeito présente le dispositif d'adjudication des marchés publics, avec la prise en compte du critère de la *formation professionnelle* dans ces adjudications. Elle est la personne de contact pour toute question liée à ce dispositif ([ana-maria.barbeito@etat.ge.ch](mailto:ana-maria.barbeito@etat.ge.ch)).
- Tour de table des commissions spécifiques, sans information majeure.
- Le projet des "Référents métiers" soutenu par la FER est reporté à la rentrée 2022.

#### IV. Secrétariat de la commission

Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue - Service de la Formation professionnelle.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- mise à jour de la base de données des membres des commissions de formation professionnelle,
- convocation des séances de la commission; rédaction et diffusion des notes de séance.

**V. Frais de la commission**

**A. *Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)***

**Frs 1'242.50**

**B. *Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)***

Néant.

**C. *Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)***

Néant.

**C. *Remboursement de frais (art. 28 RCOF)***

Néant.

Herminio Alejandro BAEZA  
Président



